

Rapport annuel sur la politique étrangère et de sécurité commune, PESC 2003

2004/2172(INI) - 16/03/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Elmar BROK(PPE-DE, DE) en réponse au rapport annuel du Conseil sur la politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

En ce qui concerne les questions institutionnelles, la commission rejette la démarche du Conseil d'informer le Parlement des activités de la PESC a posteriori dans le rapport annuel. Elle ajoute que le Conseil doit au contraire consulter le Parlement européen au début de chaque année sur les choix fondamentaux pour cette même année. Les députés considèrent que de nombreuses améliorations en matière de politique extérieure envisagées dans le projet de traité constitutionnel peuvent d'ores et déjà être mises en pratique, des mesures supplémentaires devant être prises afin d'assurer la représentation de l'UE dans son ensemble au sein des organisations multilatérales internationales. Ils se félicitent de la création de l'Agence européenne de défense, mais soulignent la nécessité de garantir la responsabilité démocratique et la transparence de toutes les activités entreprises par l'Agence.

La commission souscrit à «l'approche globale civile-militaire» de la stratégie de sécurité de l'UE. Elle souligne sa ferme conviction que l'activité de désarmement nucléaire contribuera de manière significative à la sécurité internationale. Le rapport estime que la lutte contre le terrorisme demeurera une priorité de l'UE et un élément clé de sa politique de relations extérieures.

Parmi les questions individuelles soulevées dans le rapport, la commission attache la plus grande importance aux décisions sur le statut final du Kosovo, les progrès accomplis dans le processus de paix du Moyen-Orient, la coopération étroite avec les États-Unis et la Russie, ainsi que la situation en Irak, en Iran, en Corée du Nord et en Afghanistan. La commission demande également le maintien de l'embargo sur les armes à destination de la Chine.